



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

Date de convocation : **Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, LE FOLL
11/12/2012
Date d'affichage : Alexandra, Boualem BENAOUA, Célia LEGENTY, Jamila CHAKIR, Joseph JASMIN, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE
11/12/2012
En exercice : 29 **Excusés :** Kheira AOUD, Didier RAYNEAU, Martine CHABOT pouvoir à Frédéric
Présents : 20 DUFOSSE, Gaëlle DIOUF pouvoir à Boury DIOUF, Karine RANVIER pouvoir à
Votants : 23 Alexandra LE FOLL, Martine GUYOT, Dominique VINCENT
Absents : Kamel MEDNINI, Marina RAMOS-SCHMITT
Secrétaire de séance : Alexandra LE FOLL

114 - Provision pour créance douteuse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'exécutif à inscrire au chapitre 68 le montant de provision suivant **15 000€**

INSCRIT les crédits au budget 2012.

Pour : 19 voix

Abstentions : 4 voix (Michel HUMBERT, HERVE CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

115 - Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes.

APPROUVE la décision modificative N°1 du budget 2012 de la commune arrêtée à un total de :

-Section de fonctionnement : 529 547,00€

-Section d'investissement : 6 058 250,00€

Pour : 19 voix

Abstentions : 4 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

116 - Autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'exécutif à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012, sur les chapitres suivants:

20: 18 715€

21: 2 915 231€,

INSCRIT les crédits au budget 2013 lors de son adoption.

Pour : 19 voix

Abstentions : 4 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

117 - Demande de remise gracieuse dans le cadre d'un déficit de régie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur des frais missions des élus concernant le déficit de 382€.

Pour : 19 voix

Contre : 4 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

118 - Dérogation au repos dominical pour le magasin Nike Factory

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical du magasin NIKE FACTORY sous réserve que l'employeur signe la charte sur l'exercice du travail dominical relative au parc d'activités de la Croix Blanche Sainte-Geneviève-des-Bois/Fleury-Mérogis.

REAFFIRME l'obligation de la contrepartie de majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due au salarié pour tout dimanche travaillé.

Pour : 19 voix

Contre : 4 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

119 - Achat du relais Fleury

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE l'achat du Relais Fleury, mur et fonds de commerce par la commune au prix global de 312 000€TTC

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat des murs et de l'assiette foncière cadastrée AM 236, moyennant le prix de 237 000€TTC et tout document en relation avec cet achat.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'achat du fonds de commerce dénommé le Relais Fleury, moyennant le prix de 75 000€TTC et tout document en relation avec cet achat.

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement et la transformation du commerce et des logements en service public ou d'intérêt général.

PRECISE que les deux opérations interviendront concomitamment.

Pour : 19 voix

Contre : 4 voix (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE)

120 - Délibération concordante de validation des charges transférées en 2013 à la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'évaluation provisoire des charges reprise dans le rapport joint en annexe pour 2013 au titre des compétences transférées par la ville de Longpont-sur-Orge à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

APPROUVE le montant provisoire de l'Attribution de Compensation 2013 versée par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge constaté dans le rapport joint.

Pour : 19 voix

Le groupe Front de gauche composé de (Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE) n'a pas pris part au vote

121 - Signature d'une convention "programme séniors en vacances 2013"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Programme Séniors en Vacances 2013 » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Aline

Pour : 22 voix (Aline CABEZA était absente au moment du vote)

122 - renouvellement du principe des séjours hiver 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement des séjours Hiver pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la ville.

123 - Renouvellement du contrat enfance jeunesse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le renouvellement du contrat enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2012

AUTORISE le Maire à signer la convention CEJ

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

Pour : 21 voix (Michel HUMBERT et Laurence LESPINARD étaient basents au moment du vote)

124 - Appel des 100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Aline CABEZA référent pour « l'appel des 100 »

SIGNE la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

125 - Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Date de création	Ancien effectif	Nouvel effectif
01/01/2013	0	1

CREE un poste de technicien principal de 2^{ème} classe :

DIT que le niveau de rémunération et que le régime indemnitaire seront basés sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2012, et suivants de la ville.

126 - Création de postes d'agents dans le cadre du dispositif emploi d'avenir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer 3 postes d'agents, dans le cadre du dispositif emploi d'avenir

PRECISE que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois, après renouvellement de la convention

PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures hebdomadaires

INDIQUE que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

INDIQUE que la prime annuelle sera versée au prorata du temps de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi, la Mission locale et Cap Emploi pour ces recrutements

DIT que les crédits seront prévus au budget 2013, et suivants de la ville.

127 - désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE un coordonnateur d'enquête adjoint chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

ACCORDE une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) à hauteur de 20 heures sur la durée totale des opérations de recensement,

ACCORDE 18,50€ pour chaque séance de formation.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2013 de la Ville

128 - désignation d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement de la population 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE un coordonnateur d'enquête adjoint chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de rec

ACCORDE une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) à hauteur de 20 heures sur la durée totale des opérations de recensement,

ACCORDE 18,50€ pour chaque séance de formation.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2013 de la Ville

129 - création d'emplois agents recenseurs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de composer à 8 agents recenseurs l'équipe qui sera chargée du recensement 2013 sous la responsabilité d'un coordinateur communal agent titulaire de la commune et d'un coordinateur adjoint communal titulaire de la commune, et d'un superviseur, agent de l'INSEE

DECIDE de créer 8 postes d'agents recenseurs

DECIDE de rémunérer les agents recenseurs selon le nombre de questionnaires

DECIDE de fixer la rémunération sur les bases suivantes :

0,65 € le bulletin logement

1,30 € le bulletin individuel

18,50 par séance de formation

100 € de prime tournée de reconnaissance

50 € de prime de remplissage

50 € de prime accomplissement opérations terminales.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2013.

Séance levée à 00 h 10